

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Simon GAILLARD, Philippe GIRARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Laurence MAIROT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :

Martine DONEY procuration à Jean Pierre VAGNE
Michel TIROLE procuration à Laurence BEPOIX
Denis DUQUET

Secrétaire de séance : Claude GRESSET

Monsieur le Maire débute la séance à 20h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 13 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- ONF
- 2- Urbanisme
- 3- Assainissement
- 4- Finances
- 5- Questions Diverses
- 6- Délibérations :
 1. Programme travaux ONF
 2. Encaissement chèques
 3. Remboursement frais
 4. Subvention AVALFORT
 5. Subvention SPA
 6. Transferts de charges GBM Coût définitif
 7. Subvention DETR Salle des Fêtes
 8. Subvention DETR Ancienne Ecole
 9. Versement TCFE par SYDED

1- ONF

Programme de travaux 2022

Le maire introduit le sujet en précisant que le thème de la forêt fera l'objet d'une séance spécifique d'information du conseil municipal afin que chacun appréhende les enjeux des prochaines décennies.

Claude Gresset présente les travaux envisagés cette année sur les parcelles soumises :

- Forêt de Fontain

Travaux sylvicoles

Cloisonnement et dégagement manuel sur les parcelles 35 et 36

Cloisonnement et nettoyage de jeunes peuplements sur les parcelles 18 et 19

L'offre de travaux supervisée par l'ONF s'élève à 12933,10 HT soit 14226.41 TTC

- Forêt d'Arguel

Travaux sylvicoles

Cloisonnement et dégagement manuel sur les parcelles 26 au Chalet d'Arguel

Cloisonnement sur la parcelle 13 et nettoyage de jeunes peuplements sur la parcelle 12

L'offre de travaux supervisée par l'ONF s'élève à 5759,20 HT soit 6335,12 TTC

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le programme de travaux et l'offre de prestation de l'ONF.

L'entreprise Simonin a pris du retard sur les coupes ce qui pénalise les affouagistes sur Arguel. Simon Gaillard va se rapprocher de l'entreprise afin qu'elle intervienne rapidement.

Par ailleurs, il existe un projet d'aménagement d'une voie de desserte sur le versant au-dessus de la Malpierre où se trouvent les parcelles 10 et 11 au Brey Dessus. Ce secteur au sud-est de la batterie Rolland est adjacent à l'ancienne limite d'Arguel aux Genévriers dont la parcelle C 009 est en partie boisée et mitoyenne sur environ 3.5 Ha. Celle-ci pourrait être soumise à l'ONF, la question est à l'étude.

D'autre part, le programme d'aménagement forestier de Fontain arrive à son terme en 2024.

L'ONF doit en élaborer un nouveau en intégrant l'ensemble des parcelles de la commune nouvelle.

Claude Gresset rappelle que la commune d'Arguel avait acquis il y a 15 ans une parcelle située pour partie à Montrond (7ha) et pour partie sur Arguel (23 ha) dont la gestion a été confiée à M Viennet. Ce dernier a présenté l'état des lieux ce début d'année et élaboré un programme de coupe d'entretien.

2- Urbanisme

La commission s'est réunie le lundi 17 janvier à 20h00 en présence de 9 membres. Monsieur le Maire fait un résumé.

L'ancienne fruitière

M Lugant qui commercialise la bière de la marque «Treebu» , a fait part de projets potentiels sur ce bâtiment . D'abord intéressé par l'ensemble de la propriété, il semble plutôt s'orienter sur la partie située à l'arrière du bâtiment principal, dont il occupe déjà une partie en bail précaire pour une fonction de stockage.

Il est rappelé que c'est l'EPF, représenté par M Marcos à cette réunion, qui a acquis ce lieu pour la commune.

D'autre part, la commune a demandé à M Tessieux maitre d'œuvre, de réaliser un diagnostic des bâtiments et des projections d'aménagement.

3 hypothèses ont été proposées :

- Réalisation de 6 logements avec un estimatif de travaux d'environ 750 000 € HT
- Aménagement au rez de chaussée avec un plateau pour accueillir des services et 4 logements au-dessus pour environ 700 000 € HT
- Démolition des ouvrages pour près de 100 000 € HT

L'hypothèse du déplacement de la mairie à cet endroit a également été évoqué sans approfondissement à ce jour.

La réhabilitation de ce site est l'un des principaux projets du mandat.

Ancien terrain tennis vers le groupe scolaire

Jean Pierre Vagne résume la rencontre du 17 décembre 2021 en présence de Bénédicte Chambrey et Claude Gresset pour le conseil municipal. Celle-ci n'a pas vraiment permis d'avancer mais la société Novalys qui a amorcé une réflexion sur ce site viendra faire une présentation prochainement aux membres du conseil municipal.

Mission AUDAB

Suite à la balade urbaine, Mme Khelouffi de l'AUDAB présente les résultats. La commission convient de centrer l'étude sur les sites de l'ancienne Fruitière et de la mairie qui seront les secteurs à forts enjeux pour ce mandat.

Lotissement Du Mouthier

À la suite de la réunion du 15 décembre avec les services du Grand Besançon, un travail est en cours qui permettra de valider avec les experts de GBM les points principaux de ce dossier avant le dépôt du permis d'aménager.

Dans cet esprit une étude de circulation est conduite par le bureau d'études ITEM de Besançon. Un comptage des véhicules dans ce secteur a été réalisé entre le 25 et 31 janvier.

Une réunion publique avec les riverains sera prochainement programmée sur ce thème.

3- Assainissement

Une étude sur l'amélioration à apporter sur les réseaux existants (Eaux usées et eaux pluviales) a été réalisé par le bureau d'études OXIA. Celle-ci comporte également le schéma directeur d'assainissement de Fontain (ancien territoire) et la réhabilitation de la station d'épuration.

Un diagnostic a été présenté avec des pistes d'amélioration.

Cette étude n'a pas décelé de nombreux désordres sur le réseau d'assainissement. Cependant sur le secteur du haut de la route du Fort et du chemin sur Crête, le raccordement à l'assainissement collectif pourrait être envisagé. Ces éléments serviront de base à GBM pour prendre des décisions.

Par ailleurs, le problème de débordement lors de violentes averses au bas de la Motte Féodale a été pris en compte. Une proposition d'aménagement concernera le doublement de la traversée de route souterraine.

L'absence de réseau d'eaux pluviales au lotissement du Craquelin a été identifiée.

La station d'épuration sera rénovée par GBM pour un montant de 450 000 €. Les travaux pourraient débuter en 2023.

4- Finances

La réunion de la Commission Finances aura lieu lundi 7 février pour la préparation du budget 2022.

Claude Gresset indique qu'un point sera réalisé sur l'exercice 2021.

Il est demandé à chaque responsable de commission de présenter les projets 2022 afin de construire le budget.

5- Questions diverses

+ Point téléphonie mobile avec la préfecture

Jean-Pierre Vagne a rencontré le nouveau secrétaire général de la préfecture et son adjoint vendredi 21 janvier en compagnie du Sénateur Jean-François Longeot. Différentes options ont été évoquées pour permettre l'amélioration de la réception sur notre commune.

+ Repas des aînés le samedi 30 avril,

Alain Gentine confirme que le repas des aînés aura lieu le 30 avril. Le traiteur et les autres prestataires sont contactés. Rendez-vous est pris vendredi 29 après-midi pour la mise en place. Les invitations seront envoyées courant mars.

+ Bibliothèque (s) de Rue

La bibliothèque installée sur Fontain fonctionne malgré quelques incivilités.

Des bénévoles assurent un entretien minimum qui demande à s'étoffer.

Flavien Chanson propose de suivre de plus près cette bibliothèque et de mettre en place une autre bibliothèque de rue sur Arguel en recherchant de nouveaux bénévoles et en définissant un projet avec les habitants.

+ Point événement samedi 24 septembre

François Martin fait le point pour donner suite à la réunion du lundi 24 Janvier en présence des responsables du monde associatif. Une ébauche de programme est avancée, elle sera validée lors de la réunion du lundi 4 avril.

Des randonnées en lien avec le patrimoine et l'environnement ainsi qu'une manifestation sur le site de la salle des fêtes seraient organisées.

+ Défis de la boucle (trail nocturne)

Cet événement est organisé par la société EVENT et soutenu par des sponsors locaux.

Elle a lieu depuis 2 ans, 4 mercredis de suite en soirée entre le 15 novembre et le 15 décembre dans 4 communes du Grand Besançon dont Besançon. Fontain motive les organisateurs. Ils souhaitent l'adhésion des associations locales et de la commune.

70 bénévoles sont recherchés pour 1000 participants annoncés. Réponse attendue de notre part pour le 1er mars.

+ Trail des forts le dimanche 8 mai

Les bénévoles seront de nouveau sollicités pour assurer le passage de ce trail maintenant traditionnel.

+ Point élections présidentielles des 10 et 24 avril

Le bureau de vote de Fontain est presque complet cependant plusieurs créneaux sur le bureau d'Arguel sont à compléter.

6- Délibérations

+ Programme travaux ONF 2022

Le programme des travaux ONF 2022 est présenté. Des travaux sont proposés sur différentes parcelles :

- pour la forêt de Fontain : d'un montant de 14226.41 TTC
- pour la forêt d'Arguel : d'un montant de 6335.12 TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et en accepte le montant.

+ Encaissement de chèques

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 15 € et un chèque de 20 € correspondant à des dons.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorisent à encaisser ces chèques.

+ Remboursement de frais

Monsieur Simon Gaillard ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal de Fontain décident, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur Simon Gaillard, la somme de 121.63 € correspondant à l'achat de clés pour la salle des fêtes. Les dépenses seront inscrites au BP 2022, au compte 60632.

+ Subvention à l'association AVALFORT

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident de verser une subvention de 150 euros à l'association AVALFORT.

Cette somme sera inscrite au compte 6574 – Subvention de fonctionnement pers droit privé
Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022.

+ Convention SPA

La convention SPA étant arrivée à échéance, il convient d'en signer une nouvelle pour l'année 2022.

La cotisation correspondante s'élève à 0.50 Euro par habitant (sur la base du dernier recensement 1273 habitants) soit 636.50 euros.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler ce contrat de fourrière pour 2022, et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la « convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière » correspondante.

Les crédits seront inscrits au BP 2022, au compte 6281 – Concours divers (cotisations).

+ Coût définitif des transferts de charges 2021 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2022

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2021, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2021 (rapport n°1). Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2022, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2021 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2022 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,
VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,
VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 décembre 2021 joints en annexe,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2021 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2021.

- approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2022, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2022, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2021.

+ Demande de subventions : travaux bâtiment route du Fort

Dans le cadre du programme de travaux du bâtiment situé 6 Route du Fort, le Conseil Municipal de Fontain et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à rechercher des subventions et à signer tout document se rapportant à ces travaux.

+ Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- ▶ Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants
- ▶ Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ▶ D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023
- ▶ De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fin de séance à 22h15

Le prochain conseil est fixé au lundi 14 mars 2022 à 20h00 à la salle associative de la Mairie

Vu par nous, Jean-Pierre VAGNE, Maire de Fontain, affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du code général des collectivités locales.